## COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 FEVRIER 2011

#### I – Intervention de M. le Maire

M. le Maire accueille Mme Nicole MICHEL, nouveau conseiller municipal remplaçante de M. PERONNET ayant présenté sa démission.

Il fait également part des remerciements formulés par M. COURCIN à l'occasion du décès de sa mère.

## II – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

M. FOSSE, plus jeune des conseillers présents, et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions, à l'unanimité.

## III - Compte-rendu de la précédente séance

Ce document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 9 décembre 2010.

#### IV - Décisions du maire prises par délégation du Conseil

Trois mesures ont été prises par le maire sous cette forme depuis la séance du 9 décembre 2010, il s'agit du renouvellement de la convention avec la Chambre d'agriculture pour le suivi agronomique des épandages de boues, de la signature d'un contrat de location d'un garage situé rue Louis BONJON et du placement de fonds de 200 000 € et de 300 000 € sur deux comptes à terme au Trésor pendant un mois pour le 1<sup>er</sup> et 3 mois pour le second au taux nominal en vigueur.

#### V – Ordre du jour : inscriptions complémentaires

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour prévu lors de la convocation de l'assemblée, le 9 février 2011 :

## **FINANCES**

- créances irrécouvrables : inscription au budget 2011.

#### **URBANISME**

- étude globale d'aménagement de bourg (CCAB) : choix d'un bureau d'étude.

#### VI – Remplacement de M. PERONNET

A l'occasion de la démission de M. PERONNET, et conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, l'assemblée prend acte de l'installation de Mme MICHEL au sein du Conseil municipal.

Le Conseil procède à bulletins secrets à l'attribution des missions précédemment dévolues à M. PERONNET :

- → membre de la commission du personnel : Mme MICHEL est élue à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire),
- $\rightarrow$  membre de la commission de l'enseignement : Mme MICHEL est élue à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire),

- → délégué auprès de l'association LOISIRS et CULTURE : Mme OLIVIER est élue à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire),
- → délégué titulaire de la Ville au sein du Conseil communautaire de VARENNES-FORTERRE : M. LABORIE est élu à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire),
- → délégué suppléant (succession de M. LABORIE) de la Ville au sein du Conseil communautaire de VARENNES-FORTERRE : Mme MICHEL est élue à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire),
- → membre du groupe de travail « coopération de l'Auvergne avec une région de MADAGASCAR : Mme MICHEL est élus à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire).

## VII – Dissolution du SVGS (Syndicat à vocation générale scolaire)

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à la dissolution du Syndicat à vocation générale scolaire étant donné que les emprunts qui justifiaient son existence sont arrivés à échéance.

### VIII – Enquête Commodo-Incommodo: suppression du PN 156

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur l'enquête commodo-incommodo pour la suppression du PN 156 (arrêté préfectoral n° 3126/2010 du 2 novembre 2010).

#### IX – Exercice 2010 : compte de gestion du Trésorier (budget principal et annexes)

Sur proposition de M. ALBERT, vice-président de la commission des finances, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil déclare que ces documents, visés par le maire, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le maire s'étonne une nouvelle fois de l'abstention non justifiée de la minorité.

### X – Exercice 2010: compte administratif du maire (budget principal)

La section de fonctionnement du budget était équilibrée à 4 374 132,33 €.

Les recettes réalisées (5 060 040,40 €) auront été supérieures aux dépenses réalisées (4 546 956,27 €). Ainsi l'exercice se solde par un excédent de 513 084,17 € (excédent reporté compris).

La section d'investissement était équilibrée, elle, à 3 005 155,32 €.

Les dépenses payées au cours de l'exercice ont atteint 2 073 842,00 € ; cependant, 860 850,90 € de crédits devront être reportés en 2011.

Les postes les plus importants auront été le remboursement des emprunts (457 265,39 €), les travaux de bâtiment (881 576,87 €), les acquisitions de matériels (56 113,30 €), les travaux de voirie (39 991,88 €), et les travaux du PN 155 (395 493,31 €).

Les recettes enregistrées durant l'année se sont élevées à 2 567 008,55 €, tandis que 122 300 € restaient à percevoir.

Les plus importantes d'entre elles ont été les excédents de fonctionnement et d'investissement cumulés de 2009 (528 665,12 €), la récupération de la TVA sur les investissements antérieurs (159 504,50 €), le produit des emprunts (240 000 €) et l'avance remboursable du Conseil général de l'Allier pour la suppression du PN 155 (120 759,60 €).

Ces résultats sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés sous la présidence de M. PRINET, doyen d'âge (abstention du groupe minoritaire ; le maire ne prend pas part au vote).

Comme pour les années antérieures, le Compte administratif fait apparaître un excédent qui permettra notamment le financement de nouveaux investissements.

L'affectation des résultats est reportée à la prochaine séance du fait de modifications dans les crédits reportés et de l'interrogation de M. FOSSE sur le montant des titres encaissés.

## XI – Exercice 2010 : compte administratif du maire (budget annexe de l'eau)

Le compte, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés sous la présidence de M. PRINET, doyen d'âge (abstention du groupe minoritaire ; le maire ne prend pas part au vote) se clôt par un déficit d'exploitation de 726,48 € et un excédent d'investissement de 37 854,86 €.

## XII - Exercice 2010 : affectation du résultat d'exploitation (budget annexe de l'eau)

Sur proposition de M. ALBERT, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil affecte le déficit constaté (et dû à la régularisation de la redevance pollution sur plusieurs exercices) en fonctionnement.

#### XIII – Exercice 2010 : Compte administratif du maire (budget annexe de l'assainissement)

Le compte, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés sous la présidence de M. PRINET, doyen d'âge (abstention du groupe minoritaire ; le maire ne prend pas part au vote), se clôt par un excédent d'exploitation de 21 877,16 €, et un déficit d'investissement de 59 789,39 €.

# <u>XIV – Exercice 2010: affectation du résultat d'exploitation (budget annexe de l'assainissement)</u>

Sur proposition de M. ALBERT, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), l'excédent susmentionné sera inscrit en totalité à la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement pour 2011.

## XV – Débat d'orientations budgétaires

Le maire informe que la collectivité à la possibilité de faire voter le budget jusqu'au 30 avril ; cependant il n'usera pas de cette faculté et propose que le vote ait lieu le jeudi 31 mars 2011.

Il précise que les dotations de l'Etat devraient sans doute être en diminution et que par conséquent, il a demandé aux services d'établir des budgets ne dépassant pas l'inflation.

Le Maire présente la situation de la commune, notamment en ce qui concerne le résultat qu'il sera possible d'affecter au budget 2011 mais également en ce qui concerne l'état de la dette en précisant que le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier est inférieur de 117 272,53 € par rapport à 2010.

Il transmet une série de ratios de fonctionnement et d'investissement et précise les perspectives pouvant servir de base à l'instauration d'un débat que sont : le montant prévisible du FCTVA, les investissements encore en cours (restructuration de l'Hôtel-de-Ville), les éléments connus sur la fiscalité, les augmentations attendues des prix des énergies, et enfin le plafonnement du montant de l'emprunt.

Pour les budgets de l'eau et de l'assainissement, il est proposé une augmentation de 5 % de la surtaxe qui n'aura qu'une faible incidence pour les usagers (3,5 € par an pour 100 m³ consommés) mais qui permettra à la commune d'avoir une marge de manœuvre utile pour le financement d'investissements futurs.

A la fin de ses propos, le maire demande si des personnes désirent prendre la parole ; en effet, cette présentation consiste en un débat laissant libre les différents conseillers d'intervenir lors de cet échange.

Le groupe minoritaire ne souhaite pas prendre la parole.

# XVI – Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget (budget principal)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget pour une somme de 1 142,28 €.

# XVII – Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget (budget annexe de l'assainissement)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget pour un montant de 2 562 €.

## XVIII - Créances irrécouvrables : inscription au budget 2011

Sur proposition de M. ALBERT, et à l'unanimité, le Conseil accepte cette mesure qui porte sur une somme de 146,83 €.

#### XIX – Plan d'aménagement et de développement durable (PADD)

M. INIZAN de CAMPUS DEVELOPPEMENT, société en charge de la transformation du POS en PLU intervient et présente le PADD à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les grandes orientations de la Ville cadrant la réflexion sur l'élaboration du PLU.

Un diagnostic a été effectué par la Société et a révélé des atouts et des faiblesses. Ainsi, les 5 enjeux prioritaires

- ◆ restructurer les disponibilités foncières pour les zones à vocation d'habitat,
- ◆ assurer un potentiel de développement pour les activités commerciales, artisanales et industrielles,
- ◆améliorer la qualité de vie de la commune,
- ◆favoriser la qualité de vie sur la commune,
- ◆favoriser le maintien de l'activité agricole locale,
- ◆valoriser le territoire, préserver son environnement.

peuvent permettre une réflexion et être la base de l'organisation du débat.

Selon le Maire, il apparaît essentiel de garder à l'esprit les atouts de la Ville : situation géographique, présence d'une gare, mise en place d'une OPAH par la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE.

Pour M. FRIAUD, il faut privilégier le Centre ville qui, une fois le contournement réalisé, sera un lieu de vie agréable, il souhaite également mettre l'accent sur la gare.

M. FOSSE insiste également sur le recentrage des commerces en centre-bourg.

Enfin, le recentrage des zones constructibles est indispensable pour éviter l'obligation de construction de réseaux qui incombera à la Ville.

A l'issue de ce débat, le Conseil prend acte de la tenue de cet échange dans le cadre du Plan d'aménagement et de développement durable.

#### XX – Etude globale d'aménagement de bourg (CCAB) : choix d'un bureau d'études

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil retient la proposition de la Société UBAK pour la réalisation de l'étude globale d'aménagement de bourg, bureau d'études ayant la particularité d'être compétent en matière de sécurité routière.

#### XXI - Restructuration de l'Hôtel-de-Ville : avenant n° 2 (lot n° 11)

Sur proposition de M. DISSARD, maire-adjoint délégué aux travaux et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve l'avenant n° 2 au marché « carrelages ».

Le nouveau montant de l'ensemble des marchés s'élève à 1 902 166,89 €.

#### XXII – Saison culturelle 2011 : contrats avec les producteurs

Sur proposition de Mme OLVIER, maire-adjoint délégué à la Culture, et à l'unanimité, le Conseil approuve la programmation culturelle de l'année 2011 composée de 20 manifestations (spectacles ou expositions).

## XXIII - Tarifs des spectacles communaux : saison culturelle 2011

Sur proposition de Mme OLIVIER, maire-adjoint délégué à la Culture, et à l'unanimité, le Conseil détermine les tarifs de 6 spectacles non gratuits organisés par la Ville. Le tarif sera de 1 à 5 euros suivant le spectacle et le type de ticket vendu aux spectateurs : adulte, enfant de moins de 18 ans et étudiant.